

2021
**RAPPORT
ANNUEL**



Commission des
ASSURANCES
du Nouveau-Brunswick



2021 RAPPORT ANNUEL

Commission des
ASSURANCES
du Nouveau-Brunswick



Accueil : (506) 643-7710
Numéro sans frais : 1-866-876-9666

Courriel : info@nbib-canb.org
Site web : www.nbib-canb.org

15 Market Square, bureau 601
Saint John, Nouveau-Brunswick
E2L 1E8
Canada

Le 1er mars 2022

Ministre des Finances

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

À l'attention de l'honorable Ernie Steeves

OBJET : Rapport annuel 2021

Monsieur le ministre,

Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et conformément à l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2021. Il comprend un survol de nos activités pour l'année, ainsi que nos états financiers vérifiés pour l'exercice 2020-2021 terminé le 31 mars 2021.

Le tout respectueusement soumis,



Marie-Claude Doucet
Présidente et chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	1
La Commission	6
Mission	
Gouvernance	
Membres	
Organigramme	
Responsabilité	
Activités externe de la Commission	
Processus d'examen des tarifs	12
Aperçu du marché en 2021	
Demandes tarifaires en 2021	
Audiences	
Consultants externes	
Marché du Nouveau-Brunswick	20
Territoires	
Véhicules de tourisme	
Groupes de sociétés d'assurance	
Facility Association	
Comprendre les tarifs d'assurance	25
Assurance	
Primes d'assurance	
Annexe A - Demandes examinées en 2021	30
Directives concernant les dépôts de demandes	
Véhicules de tourisme	
Véhicules utilitaires et interurbain	
Véhicules divers	
Non-reliées aux tarifs	
Annexe B - États financiers	38

2021
**RAPPORT
ANNUEL**



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel 2021 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui donne un aperçu des activités de notre organisation au cours des 12 derniers mois.

Mandat de la Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB ou la Commission) est un tribunal administratif quasi judiciaire qui a été créé en 2004 en vertu de la *Loi sur les assurances (la Loi)* et qui fonctionne de manière indépendante du gouvernement. La Commission exerce un contrôle général sur les tarifs d'assurance automobile dans notre province, en exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

En vertu de *la Loi*, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est chargée de l'importante responsabilité de veiller à ce que les primes pratiquées par les compagnies d'assurance automobile, exerçant leurs activités dans notre province, soient justes et raisonnables. Pour s'acquitter de ce mandat, elle s'appuie sur un processus d'examen rigoureux, qui comprend des mécanismes d'enquête visant à protéger les intérêts du public, tout en permettant la concurrence dans l'industrie et en assurant la stabilité du marché.

Vue d'ensemble de 2021

Si l'on considère les douze derniers mois, la santé et la sécurité de notre personnel pendant la pandémie ont toujours été au premier plan de nos préoccupations. Nous avons continué à nous tenir informés et à suivre les conseils de la Santé publique, ce qui nous a obligés à revoir et à adapter périodiquement nos processus opérationnels à des circonstances en constante évolution. Nous sommes toutefois heureux d'annoncer que la productivité de notre personnel et des membres de la Commission, ainsi que le niveau de service fourni aux parties prenantes, sont restés tout à fait exemplaires.

En ce qui concerne les demandes tarifaires, l'industrie avait connu une importante pression à la hausse au cours des cinq dernières années. Toutefois, en 2021, il y a eu une forte baisse du taux indiqué (requis), ainsi que du taux demandé (proposé). La pandémie a sans aucun doute eu un impact important sur les taux, alors que les assureurs se sont montrés prudents dans leur estimés de modification du comportement au volant des conducteurs. En 2020 et 2021, une grande proportion des travailleurs néo-brunswickois était en mode télé-travail, ce qui a résulté en un changement dans le profil de conduite. Ce changement de comportement de conduite a eu un impact sur la fréquence (nombre de réclamations) et est estimé aussi avoir eu un impact sur la sévérité (coût des réclamations). L'impact à long terme de la pandémie sur les taux ne deviendra évident qu'avec le temps, à mesure que davantage de données seront recueillies et intégrées dans les modèles de

tarification. Avec toutes les incertitudes à savoir quand et sous quelle forme nous reprendrons la normalité, les assureurs développent avec précaution leurs estimés des changements de comportement de conduite.

Je suis heureuse d'annoncer que les efforts concertés de notre personnel nous ont permis de réaliser plus de 300 examens au cours de l'année civile 2021. Les demandes tarifaires déposées auprès de la Commission en 2021 ont été principalement justifiées sur la base des données de 2020 et des années précédentes, et en tenant également compte de l'impact de COVID-19 sur les données relatives aux sinistres. Les données cumulées recueillies par l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) montrent la détérioration du marché de l'assurance automobile au N.-B. sur la période allant de 2016 à 2020. Les assureurs automobiles exerçant leurs activités dans notre province ont perdu un total de 105,8 millions \$ en assurance automobile pour voitures de tourisme de 2016 à 2020. En ce qui concerne les résultats d'une année sur l'autre, qui avaient montré des baisses constantes au cours des cinq années précédentes, la perte nette moyenne étant de 24,8 millions \$ de 2015 à 2020, a démontré un résultat en gain net de 1,9 million \$ en 2020. Cette amélioration significative par rapport à la perte de l'année précédente serait en grande partie attribuable à la pandémie, qui a entraîné des habitudes de conduite sans précédent. Compte tenu de ces résultats, la modération des augmentations tarifaires demandées par les assureurs automobiles cette année n'est pas une surprise.

Au cours de l'année 2021, la Commission a reçu 343 demandes de modification tarifaire, demandant l'approbation de changements de taux allant de 0,00 % à 78,70 %. Chaque dossier a été examiné et discuté pour vérifier la cohérence, la pertinence et le caractère raisonnable dans la circonstance. Dans les cas où l'entreprise n'a pas pu convaincre la Commission de ce qui précède, les taux, tels que déposés, n'ont pas été approuvés. La Commission a tenu un total de 9 audiences en 2021, toutes ayant été tenues par écrit en raison de la pandémie. Si certaines compagnies d'assurance automobile ont demandé des augmentations tarifaires plus importantes, la plupart des assureurs ont modéré leur demande par rapport aux cinq années précédentes. Dans leurs dossiers, la plupart des compagnies ont appliqué un ajustement concernant l'impact estimé de COVID-19. Des impacts étaient également attendus dans les hypothèses des compagnies en ce qui concerne la fréquence et la gravité des sinistres, leur coût, les modèles de règlement, l'incidence de nouveaux sinistres, le traitement des dépenses et la pondération des années d'accident, pour n'en citer que quelques-uns.

Cette année encore, les pertes semblent avoir été largement déterminées par le coût des réclamations pour dommages corporels (DC), assurance individuelle (AI) et dommages matériels – indemnisation directe (DMID). Si la fréquence des accidents et des sinistres automobiles a considérablement diminué de 2019 à 2020 (baisse de 22,9 %), le degré de gravité des réclamations résultant des accidents a continué d'augmenter (hausse de 13,1 % de 2016 à 2020). Nous pensons que cette augmentation de la gravité est principalement due à la complexité croissante des composants automobiles et aux coûts de réparation qui en découlent. Récemment, la pénurie de pièces détachées pour réparer les véhicules a augmenté le coût du règlement des sinistres, un autre effet collatéral de COVID-19.

Tel que mentionné ci-dessus, en 2021, nous avons observé que de nombreux assureurs appliquaient un ajustement aux tendances pour tenir compte de l'effet de COVID-19 sur la sinistralité. Cependant, à la lumière des variants émergents et de la fluidité de la pandémie, l'avenir reste incertain en ce qui concerne les habitudes de conduite des consommateurs d'assurance automobile.

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent rapport annuel, le bail de nos bureaux est arrivé à échéance le 31 décembre 2020, notre propriétaire nous ayant informés que le bailleur n'avait pas l'intention de le renouveler. Après avoir recherché diverses propriétés locatives potentielles, la Commission a trouvé des bureaux dans l'immeuble de l'hôtel de ville de Saint John. Nous avons été heureux de reprendre nos activités dans nos nouveaux locaux en mars 2021.

Au printemps 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris un examen de ses agences, conseils et commissions afin de déterminer les possibilités de mieux servir les Néo-Brunswickois en améliorant la capacité et en rationalisant les processus. Au cours de cet examen, l'exécutif de la Commission a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe des projets et services consultatifs du gouvernement. Notre participation à ce processus a pris fin en octobre.

Initiatives et succès de la Commission

Cette année, la Commission a entrepris de nombreux projets visant à améliorer sa productivité, sa responsabilité et sa transparence. Voici un aperçu des projets réalisés par la Commission en 2021 :

- En mai 2021, la Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR) a tenu son deuxième symposium sur l'assurance automobile, où les responsables de la réglementation des taux d'assurance automobile, les actuaires en tarification et produits (IARD), l'industrie de l'assurance automobile et divers intervenants ont convergé pour discuter de divers sujets d'intérêt commun, notamment l'impact de COVID-19 dans la tarification et la réglementation fondée sur des principes. En tant que présidente de la CANB et vice-présidente de la CARR, j'ai eu le privilège de présenter sur l'impact de COVID-19 dans l'espace réglementaire, les leçons tirées de la pandémie et l'impact immédiat et à long terme de la COVID-19 sur les demandes tarifaires. Avec près de 250 participants, et compte tenu des commentaires reçus après l'événement, le symposium a été considéré comme un franc succès par la CARR.
- Cette année, nous avons élaboré une politique et des directives de gestion des résultats, et mis en œuvre notre outil de performance et de développement des employés. La Commission disposera ainsi d'un instrument supplémentaire à utiliser dans le cadre de la planification de la relève.
- La CANB a lancé un projet pilote dans le cadre duquel les analystes des tarifs de la Commission ont entrepris l'examen des dépôts relatifs aux véhicules de tourisme (VT) qui répondaient à des critères précis. Au cours des années précédentes, ces dépôts auraient été examinés à la fois par les actuaires-conseils et le personnel de la Commission. Ce projet a non seulement permis à nos analystes de développer, d'améliorer et de démontrer leurs capacités analytiques, mais il a également permis à la Commission de réduire les services actuariels et d'économiser sur les frais.
- Dans le cadre de l'examen continu de nos directives de dépôt, nous nous sommes associés à Grant Thornton pour élaborer des directives sur l'évaluation du rendement des capitaux propres déposé par les assureurs, afin d'aider les membres de la Commission et l'industrie à déterminer le ratio de rentabilité approprié. Ce projet devrait permettre à la Commission d'apporter une modification à ses directives de dépôt.
- Compte tenu de l'augmentation significative des crimes liés aux rançongiciels ciblant une multitude d'organisations, nous avons fait appel à Mariner Innovations, une société de conseil offrant des services dans les domaines de la transformation des entreprises, de la technologie et du soutien à la prestation, pour effectuer un bilan de santé de nos technologies de l'information (TI). L'objectif de cet exercice était d'obtenir une évaluation indépendante de la cybersécurité et de la performance du réseau de la CANB, afin de s'assurer que la Commission avait en place la structure adéquate pour prévenir les rançongiciels et les cyberattaques, traiter toute vulnérabilité de nos réseaux et de notre système informatique, et améliorer notre performance informatique et de réseau. À la fin de l'année civile, la Commission a entrepris diverses tâches visant à remédier à toute fragilité de notre système révélée en termes de sécurité informatique.

- Notre système de gestion des technologies de l'information (TI) étant en fin de vie et ayant un besoin urgent de modernisation, nous avons retenu les services de Tech Markets Inc, consultant en stratégie numérique, en partenariat avec le consultant en infrastructure de technologie information Mariner Innovations, afin de développer une base de données et une structure TI pour soutenir nos opérations. La modernisation de notre structure informatique et de notre système de gestion sera effectuée dans le but de continuer à nous appuyer sur notre système innovant pour permettre des fonctionnalités supplémentaires, tel que des analyses plus approfondies de données. Si le cadre de ce projet a été défini au cours du dernier trimestre de 2021, le lancement officiel du projet aura lieu au début de 2022.
- L'année 2021 a été marquée par un dialogue et des échanges continus avec nos divers intervenants, et nous sommes heureux d'avoir tenu de multiples discussions, notamment avec la Facility Association (FA), la Canadian Association of Direct Relationship Insurers (CADRI), l'Association des courtiers d'assurances du Nouveau-Brunswick (IBANB) et le Bureau d'assurance du Canada. Ces entretiens ont été fructueux, permettant une meilleure compréhension des mandats et des missions, et un dialogue ouvert sur divers sujets d'importance pour les groupes respectifs.

En route vers 2022

Nous sommes enthousiasmés par les nouveaux projets que nous entreprendrons en 2022. Tout en poursuivant nos activités quotidiennes pour remplir notre mandat, nous nous concentrerons sur les initiatives suivantes :

- Mettre à jour nos directives de dépôt pour mieux refléter les informations requises des entreprises sur leurs hypothèses de rendement des capitaux propres
- Poursuivre le développement de sessions éducatives sur la tarification et les tendances clés pour les membres de la Commission et notre personnel
- Continuer à surveiller les enjeux et les tendances émergentes dans le secteur de l'assurance automobile, et nous concentrer sur la prise de décision reposant sur la preuve
- Travailler à l'élaboration d'une base de données qui permettra d'établir des rapports analytiques et historiques, et d'améliorer le processus de dépôt des dossiers tarifaires
- Poursuivre nos efforts en matière de planification de la relève, alors que des membres clés du personnel approchent de la retraite
- Continuer à favoriser un dialogue ouvert et transparent avec les intervenants, notamment le Bureau d'assurance du Canada, la CADRI, l'IBANB, la FA, le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et les assureurs individuels
- En tant qu'actuelle vice-présidente de la CARR, je prendrai mes nouvelles fonctions de présidente de notre organisation nationale au printemps 2022, avec pour mandat de mettre en œuvre ses priorités stratégiques

Renforcer la responsabilité

Comme indiqué précédemment, la Commission croit fermement à la transparence de son travail et à la responsabilité envers ses parties prenantes. Nous estimons que les résultats escomptés sont primordiaux pour notre réussite en tant qu'organisme de réglementation. Dans le cadre de son processus d'amélioration continue, la Commission a alors travaillé à l'amélioration de son cadre de gouvernance et a lancé un projet visant à développer un modèle de gouvernance plus formel. Ce projet fournira un cadre de discussion, d'analyse, d'approbation, de mesure et de rapport des activités principales de la CANB. Il comprendra également les initiatives de soutien connexes dans le contexte des principes de la Commission exprimés dans son énoncé de mission.

L'objectif de la mise au point d'une approche plus sophistiquée de la prise de décision et de l'analyse des résultats est de permettre à la Commission d'être plus réactive face aux enjeux à venir, et de garantir le niveau approprié de rapport sur les activités et les résultats de la Commission tel qu'attendu d'une organisation moderne.

Les améliorations apportées dans le cadre de ce processus visent à renforcer notre système de prise de décision, afin de garantir que les décisions opérationnelles clés sont conformes à notre vision et à notre mandat organisationnel, tout en assurant la mise en œuvre des meilleures pratiques. Ce cadre de travail s'appuiera sur nos processus actuels de mesure du rendement et de production de rapports, pour faire en sorte que les principales parties prenantes reçoivent promptement les informations sur les activités de la Commission.

Le succès de la CANB repose sur son personnel dévoué. Je saisis donc cette occasion pour remercier nos employés de leur implication et de leur dévouement continu envers la Commission, alors que nous continuons à naviguer dans une pandémie en constante évolution.

Cordialement,



Marie-Claude Doucet, LL.B., MBA
Présidente et chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick



St. Martins, NB, Source: Tourisme NB

LA COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est un tribunal administratif quasi-judiciaire établi par voie législative par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La Loi sur les assurances requiert que les assureurs déposent leurs tarifs proposés au minimum une fois tous les 12 mois. Toutes les demandes déposées sont examinées afin de s'assurer que les tarifs proposés sont justes et raisonnables.

Au 31 décembre, la Commission était composée de la présidente, du vice-président et de neuf autres membres. En plus de sa chef de la direction, Marie-Claude Doucet, la Commission employait neuf personnes en 2021.

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi* sur les assurances pour toutes les sociétés d'assurance faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaisant devant la Commission.

Celle-ci s'assure que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

justes et raisonnables ;

Et, dans la mesure du possible fondés sur :

- l'expérience des conducteurs du Nouveau-Brunswick;
- l'expérience des assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick;
- des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.

MISSION



La présidente a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et d'assurer le rendement global et la direction de la Commission. Elle est, en outre, chef de la direction et première dirigeante de la Commission. Par conséquent, les opérations journalières de la Commission s'effectuent sous sa direction.

Les membres sont investis des pouvoirs et privilèges des commissaires sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* et de ses règlements. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour entendre et trancher toute question de fait ou de droit en lien avec la réglementation des tarifs d'assurance automobile ou pour enquêter sur pareilles questions.

Lorsque la présidente lui ordonne de siéger dans un but ou une situation particulière, la Commission peut le faire en la forme plénière ou en tant que comité d'au moins trois de ses membres. En règle générale, la Commission examine les demandes de tarification en tant que comité et considère les questions génériques de façon plénière.

GOVERNANCE



MEMBRES



Marie-Claude Doucet
Présidente
Dieppe
Nommée en 2016



Marven Grant
Vice-président
Fredericton
Nommé en 2019



Rachel Arseneau-Ferguson
Campbellton
Nommée en 2020



Ferne Ashford
Fredericton
Nommée en 2019



Cyril Johnston
Moncton
Nommé en 2020



Francine Kanhai
Saint-André
Mandat renouvelé en 2021



Georges Leger
Shediac
Mandat renouvelé 2019



Kirk MacDonald
Stanley
Nommé en 2019



Brigitte M. Ouellette
Grand-Sault
Nommée en 2020



Heather Stephen
Saint John
Mandat renouvelé 2019



Elizabeth Turgeon
Fredericton
Mandat renouvelé 2019

En 2021, le mandat de Francine Kanhai a été renouvelé pour une période d'un an. Ses connaissances et son expérience en matière de réglementation des tarifs et d'assurance automobile constitueront certainement un atout pour la Commission au cours de l'année à venir.

ORGANIGRAMME



Source: pexels.com



RESPONSABILITÉ

Conformément à la loi, la CANB a pour obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre des Finances au plus tard le 1er mars. Ce rapport met en évidence nos activités et les réalisations de l'année civile 2021. Sur demande, la Commission se présente également devant le Comité permanent des sociétés de la Couronne pour faire un compte rendu de ses activités.

La Commission publie sur le site Internet de la CANB, dans les deux langues officielles, ses décisions et les tarifs approuvés, et met constamment à jour son contenu selon les besoins.

Conformément à la *Loi sur les assurances*, les coûts de fonctionnement de la CANB sont couverts par l'industrie des assurances par le biais de cotisations

annuelles. Des états financiers vérifiés sont produits chaque année. Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 sont joints à l'annexe B.

Les membres de la Commission participent au processus d'examen mené par la CANB, ainsi qu'à ses réunions, aux conférences et aux ateliers de formation organisés tout au long de l'année. En plus des révisions régulières des barèmes et de l'orientation des nouveaux membres, la CANB a offert en 2021, à l'ensemble de ses membres, une formation continue sur le développement des tarifs et les tendances émergentes.

LE SAVIEZ-VOUS?

Il existe différents niveaux de véhicules autonomes :

Niveau 0 : Tous les systèmes principaux sont contrôlés exclusivement par le conducteur humain.

Niveau 1 : Certains systèmes, tels que le régulateur de vitesse ou le freinage automatique, peuvent être contrôlés par la voiture (un à la fois).

Niveau 2 : Une voiture offrira deux fonctions automatisées pouvant fonctionner simultanément, comme l'accélération et le freinage. La présence d'un humain est toujours nécessaire pour un fonctionnement sûr.

Niveau 3 : La voiture peut gérer toutes les fonctions de sécurité et les fonctions critiques dans certaines conditions. Le conducteur est censé prendre le relais lorsqu'il est alerté.

Niveau 4 : La voiture est entièrement autonome dans la plupart des situations de conduite, avec certaines exceptions.

Niveau 5 : Un véhicule est tout à fait capable de se conduire de manière autonome dans toutes les situations (feux de signalisation, passages pour piétons, autoroutes, etc.).

(Source: thinkinsure.ca)



ACTIVITÉS EXTERNES DE LA COMMISSION

Association canadienne des autorités de réglementation des tarifs d'assurance automobiles (CARR)

Depuis sa création en 2007, la CARR a permis aux organismes canadiens de réglementation des tarifs d'assurance automobile de travailler ensemble afin de trouver des moyens plus efficaces de remplir leurs mandats respectifs. Les assureurs conçoivent constamment de nouveaux produits d'assurance automobile et de nouvelles méthodes de production des taux d'assurance automobile. Afin de veiller à ce que les consommateurs soient protégés, il importe que les organismes de réglementation restent à l'affût de ces changements.

En 2021, les effets de la pandémie s'étant atténués, la CARR est devenue plus active à la suite du lent retour au cours normal de la vie professionnelle. Bien que ses événements habituels en personne n'aient pas repris, la CARR a tenu en mai un symposium virtuel qui a attiré près de 250 inscrits. Ces parties prenantes sont impliqués dans tous les aspects de l'industrie de l'assurance automobile, notamment les organismes de réglementation, les représentants des assureurs, les consultants, les actuaires et les porte-parole de l'industrie.

En lieu et place de la conférence habituelle à l'automne, la CARR a tenu une conférence virtuelle axée sur les discussions stratégiques concernant son orientation future. Les membres de la CARR, provenant de partout au Canada, ont pu tenir un dialogue et des ateliers qui permettront à l'organisme d'aider ses organisations affiliées à

remplir leurs divers mandats en ce qui concerne la réglementation des tarifs d'assurance automobile.

Bien que la nature de sa participation puisse évoluer dans les années à venir en réponse aux changements qui ont été requis en raison de la pandémie, la CANB continue de soutenir la CARR et son travail par le biais de sa participation aux comités, de sa présence aux événements de la CARR (en personne et virtuellement) et de son leadership au sein de l'exécutif de la CARR.

Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC)

La CANB, à travers la participation de sa présidente, maintient son adhésion au CTAC. Cette participation permet à la CANB de rester au courant des tendances actuelles en matière de droit et de procédures administratives. En 2021, le CTAC a accueilli une série de symposiums virtuels sur la réinvention de l'excellence des tribunaux administratifs dans un monde post-pandémique. Il s'agissait d'une très bonne occasion de découvrir comment d'autres tribunaux traversent la pandémie, et quelles approches ils ont adoptées pour poursuivre efficacement, dans ce contexte, leurs activités quotidiennes.

Le CTAC organise de nombreux séminaires de formation et d'information tout au long de l'année, auxquels assistent les membres du conseil d'administration de la CANB. En 2021, un certain nombre de membres de la CANB ont assisté à un symposium de la CTAC sur la rédaction de décisions efficaces.

LE SAVIEZ-VOUS?

Selon le Bureau d'assurance du Canada (BAC), la distraction au volant peut être tout aussi dangereuse que la conduite sous l'influence. Vous êtes également 23 fois plus susceptible d'être impliqué dans un accident si vous envoyez des SMS et que vous conduisez.

(Source www.abc.ca)





PROCESSUS D'EXAMEN DES TARIFS

Source: freepik.com

Tous les ans, la Commission examine chaque demande relative aux tarifs d'assurance automobile.

Le personnel de la Commission, seul ou en collaboration avec les actuaires-conseils de KPMG ou d'Eckler, examine les demandes relatives aux tarifs. Le rigoureux processus d'examen comprend des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, de remettre en question les hypothèses utilisées pour fixer les tarifs proposés et de s'assurer que les demandes ont été préparées à l'aide de pratiques et procédures actuarielles acceptables. Chaque examen peut être différent, selon le type de demande et sa complexité. Généralement, l'examen vérifie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs, tient compte des antécédents réels de chaque assureur par rapport à ce qui avait été projeté, et analyse la composition générale du volume d'affaires (la clientèle) de chaque assureur.

La Commission examine aussi les demandes déposées pour s'assurer que les données du Nouveau-Brunswick ont été utilisées dans la mesure du possible, que la demande est cohérente avec les demandes déposées antérieurement et les tendances de l'industrie, et que les hypothèses sélectionnées sont appuyées de façon adéquates (p. ex. tendances, théorie de la crédibilité). La

Commission a autorité sur tout changement proposé par un assureur qui aura des répercussions sur les tarifs d'assurance automobile.

Une fois l'examen initial réalisé, si la demande ne déclenche pas une audience automatique en visant une augmentation supérieure à 3 % du tarif actuel, elle est transférée à un comité d'examen. Celui-ci examine la version finale de la demande et formule une recommandation à la présidente à savoir si la demande requiert un examen plus approfondi.

Si la demande relative aux tarifs exige un examen plus approfondi, la présidente peut convoquer une audience pendant laquelle l'assureur devra défendre sa demande devant un autre comité de la Commission et tout autre intervenant, tel que le Cabinet du procureur général ou le Défenseur du consommateur en matière d'assurances.

Le processus d'examen et d'audience complet est conçu afin de permettre à la Commission de déterminer si les tarifs proposés dans chaque demande sont justes et raisonnables. Il tient compte de l'information courante et des projections de l'entreprise, de l'information particulière de l'industrie et de tout autre renseignement général sur l'état actuel du marché de l'assurance.



Florenceville, N.-B., Source: Tourisme NB

Projet pilote – revue interne

En 2021, la CANB a lancé un projet pilote dans le cadre duquel le personnel a examiné à l'interne les dépôts majeurs qui répondaient à certains critères prédéterminés. Le but de ce projet était le suivant :

- Utiliser les plus de 30 ans d'expérience combinée que notre personnel a acquis en effectuant des centaines d'examens
- Économiser sur les coûts actuariels
- Traiter les dossiers plus rapidement et plus efficacement.

Auparavant, tous les dossiers importants étaient envoyés à nos actuaires-conseils pour examen, indépendamment de ce qui était proposé dans la demande. En outre, les dossiers étaient également examinés à l'interne par l'analyste de tarification.

Dans le cadre du projet pilote, ces dépôts demeurant à l'interne sont examinés afin d'en vérifier la cohérence, la conformité aux directives de dépôt de la Commission, à la *Loi sur les assurances* et à ses règlements, ainsi qu'aux décisions et ordonnances antérieures de la

Commission. Une fois l'examen terminé, le dépôt est envoyé à l'actuaire-conseil de la Commission qui effectue un survol final pour s'assurer que les hypothèses utilisées dans le dossier sont fondées sur de saines pratiques actuarielles.

En n'ayant pas à envoyer chaque année tous les dossiers importants à nos consultants pour un examen complet, la Commission est en mesure d'économiser sur le coût de l'examen d'un dossier tout en bénéficiant de la surveillance de ses actuaires-conseils.

Le projet pilote a permis d'améliorer l'efficacité des processus de révision grâce à des économies de temps et d'argent significatives. Par conséquent, la Commission a décidé de mettre en œuvre ce changement de façon permanente.





Source: pexels.com

APERÇU DU MARCHÉ EN 2021

Les primes d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick ont augmenté, passant d'une moyenne de 774 \$ en 2016 à 974 \$ en 2020. La moyenne sur cinq ans est de 861 \$. Comme nous l'avons indiqué l'an dernier, la majeure partie de l'augmentation des primes est due à la hausse des coûts des réclamations au cours de la même période. Cependant, la pandémie de COVID-19 a entraîné des changements imprévus dans les comportements de conduite, se traduisant principalement par beaucoup moins de kilomètres parcourus et, par conséquent, moins d'accidents et de réclamations auprès des assurances. Le nombre total de sinistres a diminué de 23 % de 2019 à 2020 et la valeur totale de ces sinistres a baissé de plus de 21 % sur la même période.

Bien que l'année 2021 ait été marquée par un certain retour à la normale, nous nous attendons toujours à ce que les données de 2021 révèlent un impact significatif et continu de COVID-19. Le présent rapport ayant été préparé en décembre 2021, les impacts devraient se poursuivre en 2022 et peut-être au-delà. De nombreux travailleurs sont encore à la maison, et les projets de voyage d'agrément continuent d'être perturbés par l'impact des restrictions de voyage résultant des éclosions et de la découverte de nouveaux variants du coronavirus.

Comme indiqué ci-dessus, la prime moyenne en 2020 a augmenté à 974 \$ sur la base des informations qui étaient disponibles en 2019 lorsque ces tarifs d'assurance ont été approuvés. Cependant, le coût moyen des réclamations a diminué de 762 \$ en 2019 à 592 \$ en 2020 majoritairement en raison de l'impact de la pandémie. Les ratios de pertes globales du marché ont considérablement diminué, passant de 84 % à 61 % de 2019 à 2020.

Bien qu'il y ait toujours une grande incertitude quant à la durée et à l'impact futurs de la pandémie de coronavirus, les assureurs semblent intégrer les impacts de 2020 dans les demandes actuelles d'approbation de leurs tarifs. L'amélioration de leurs résultats en 2020 et les attentes continues pour 2021 ont été généralement confirmées dans les demandes tarifaires déposées par l'industrie en 2021. Près de 80 % des dépôts effectués en 2021 pour les tarifs des véhicules de tourisme concernaient des changements de tarifs approuvés de moins de 5 %. En ce qui a trait au future, la Commission s'attend à ce que le marché soit relativement stable en ce qui concerne les demandes d'approbation de tarifs déposées en 2022.

Un autre fait marquant en 2021 fut l'inclusion dans les dossiers présentés à la Commission par plusieurs assureurs de demandes d'utilisation de la cote de crédit comme facteur d'évaluation pour déterminer les primes des clients. La cote de crédit est utilisée dans de nombreuses autres juridictions comme moyen d'évaluer le risque pour les assureurs en déterminant la probabilité qu'un client fasse une réclamation. En 2021, la CANB a examiné et approuvé plusieurs demandes visant à inclure le pointage de crédit comme variable de tarification. La Commission a seulement approuvé les demandes des assureurs qui utiliseront le pointage de crédit pour offrir des rabais aux consommateurs. Il est important de noter que l'utilisation de la cote de crédit par les assureurs est optionnelle et nécessite le consentement du consommateur.



Saint John, N.-B., Source: Tourisme NB

COÛT MOYEN DES SINISTRES PAR VÉHICULE ACQUIS

BLESSURES CORPORELLES



COLLISION



INDEMNISATION DIRECTE - DOMMAGE MATÉRIELS



Source: ASAG AUTO 1010

Le coût moyen des réclamations (gravité) combiné à la moyenne de leur nombre (fréquence) fournit le coût moyen des sinistres (pertes). Comme le montre ce tableau, le coût des sinistres affiche une hausse constante, bien que les dommages corporels se soient stabilisés, chaque année jusqu'en 2020, date à laquelle la pandémie de COVID-19 a débuté et eu un impact majeur. Les coûts des réclamations liées aux collisions et aux DMID, qui avaient connu des augmentations importantes tous les ans, ont connu des baisses en 2020.

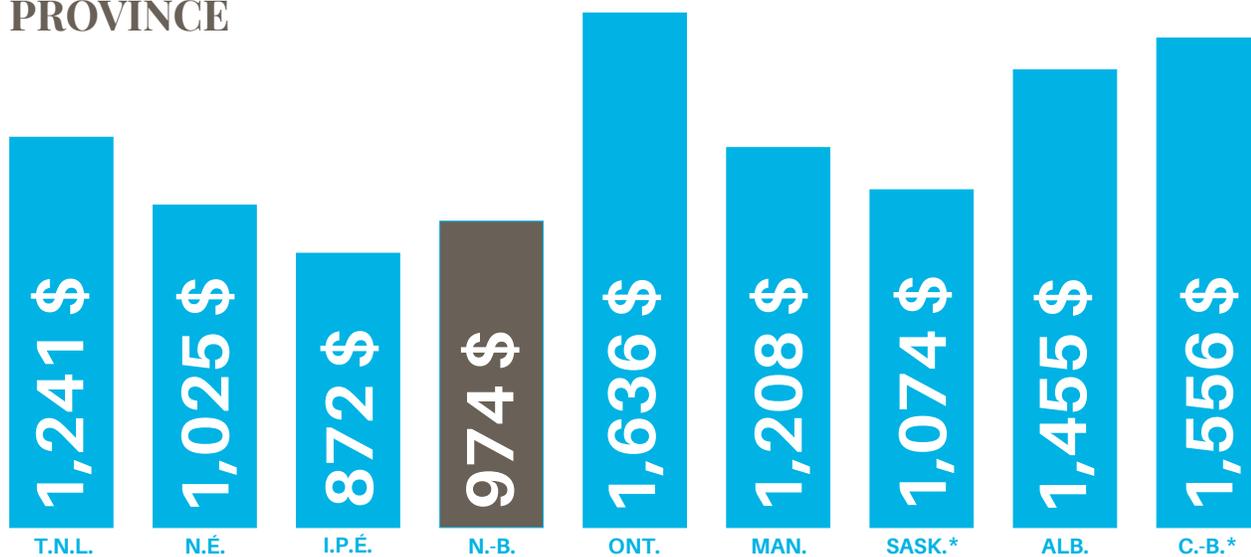
Le coût global des réclamations a également baissé de manière significative, passant d'une moyenne de 762 \$ en 2019 à une moyenne de 592 \$ en 2020, soit une baisse de 22,3 % en un an. Nous ne pouvons savoir avec certitude si cette baisse du coût des réclamations perdurera pendant un certain nombre d'années ou s'il s'agit d'un phénomène passager. Bien que les données pour 2021 ne soient pas encore disponibles, il semble que les effets de la pandémie se soient prolongés en 2021 et se poursuivront probablement en 2022. L'ampleur des impacts ne sera pas établie avec certitude avant de nombreux mois, voir des années.

Comme indiqué ci-dessus, la Commission constate une modération dans les demandes d'approbation des tarifs en 2021, et prévoit que de nombreux assureurs seront peu enclins à demander des ajustements à la hausse des tarifs approuvés en 2022, étant donné les réductions substantielles des coûts des sinistres en 2020 qui, probablement, ont persisté en 2021.



Parc provincial Mont-Carleton, N.-B., Source: Tourisme NB

PRIME MOYENNE PAR PROVINCE



Source: Rapport annuel de SGI, ASAG; communiqués de presse d'ICBC

* couvertures obligatoires seulement

Le graphique représente une comparaison des primes moyennes globales avec les autres provinces du Canada pour 2020.

DEMANDES TARIFAIRES EN 2021



- En 2021, la Commission a reçu des demandes de la part d'entreprises, de la Facility Association (FA) et des Services d'actuariat-conseil IAO Inc. (IAO) concernant des véhicules de tourisme et différents types de véhicules utilitaires, interurbains et divers, sans compter les demandes non liées aux tarifs (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a examiné au total **343** demandes en 2021, dont :

- **45** demandes relatives aux tarifs pour les véhicules de tourisme;
- **39** demandes relatives aux tarifs pour les véhicules utilitaires et interurbains;
- **214** demandes relatives aux tarifs pour des véhicules divers, y compris les motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.;
- **45** demandes d'autres types, y compris des mises à jour des tables de groupes tarifaires, des changements proposés aux avenants et des changements proposés aux règles tarifaires.

AUDIENCES



Un assureur doit se présenter devant la Commission lorsque :

- Il dépose une demande de changement de tarif plus de deux fois au cours d'une période de 12 mois, ou
- L'augmentation moyenne des tarifs est supérieure de plus de 3 % aux tarifs qu'il a facturés au cours des 12 mois précédant la date à laquelle il propose de commencer à facturer les tarifs, ou
- La Commission l'exige.

Tel qu'effectué depuis le début de la pandémie, toutes les audiences de la Commission se sont à nouveau tenues sous forme écrite en 2021. En raison de la fluidité des restrictions de voyage et de l'évolution constante de la situation, les audiences se tiendront par écrit dans un avenir proche.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Nouveau-Brunswick a un défenseur du consommateur en matière d'assurance qui a été nommé par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour surveiller les pratiques des assureurs, des courtiers et des agents, tout en servant de défenseur des consommateurs. Leur bureau est unique au Canada et ils peuvent aider les consommateurs avec leurs questions ou problèmes concernant tout type d'assurance... Et c'est gratuit !

(Source <https://www.assurance-assurance.ca/index.php>)





Source: Tourisme NB

AUDIENCES DE 2021

Nom de la compagnie	Type de véhicule	*Taux indiqué	*Proposé	*Approuvé
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	12,88 %	3,00 %	3,00 %
Aviva General Insurance Company	Véhicules de tourisme	14,97 %	8,59 %	en cours
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	22,72 %	13,05 %	en cours
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme	8,88 %	2,94 %	2,94 %
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Commerciale + Interurbain	7,33 %	2,91 %	2,91 %
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	15,50 %	2,96 %	2,96 %
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme	23,42 %	11,01 %	en cours
United General Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	13,69 %	6,94 %	6,94 %
Wawanesa Mutual Insurance Company, The	Véhicules de tourisme	17,37 %	4,12 %	4,12 %

Les décisions découlant des audiences sont accessibles sur le site Web de la Commission au www.nbib-canb.org.

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

CONSULTANTS EXTERNE

Actuaires-conseils

Nos actuaires-conseils apportent une richesse de talents et d'expérience de classe mondiale au processus d'examen actuariel, et ont fourni à la CANB d'excellents conseils et un soutien durant leur mandat.

Eckler

Plus importante société indépendante de services d'actuariat et de consultation au Canada, Eckler offre des services dans les domaines des assurances multirisques (IARD), de l'assurance-vie, de la retraite et des avantages sociaux, des communications et du conseil en technologie.

L'équipe d'experts-conseils en actuariat IARD possède une vaste expérience de la tarification des produits, en particulier pour l'assurance automobile. Eckler travaille avec de nombreux assureurs IARD pour examiner les analyses de taux et les dépôts avant leur soumission aux organismes de réglementation, ainsi qu'avec le Bureau d'assurance du Canada pour les analyses de Tarification automobile selon la sinistralité canadienne (CLEAR) et les soumissions réglementaires. À l'heure actuelle, Eckler est l'actuaire désigné de plus de 40 assureurs IARD, réassureurs et quasi-assureurs, et conseiller actuariel auprès de trois autorités provinciales de réglementation des tarifs, dont la CANB.

KPMG

Les racines de KPMG au Canada remontent à 1869. De nos jours, nous opérons dans plus de 40 emplacements à travers le pays, et fournissons des services à de nombreuses entreprises, organisations gouvernementales et à but non lucratif. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients, et les aidons à gérer les risques et à profiter des opportunités.

Au cœur de la pratique de conseil en assurance de KPMG, notre équipe d'actuariat en assurance dommages est consultante auprès de la CANB depuis 2012. Nos services pour la Commission comprennent un examen actuariel des demandes de tarifs, des conseils aux membres de la Commission lors des audiences sur les tarifs, et la collaboration avec le personnel de la Commission

sur une variété de projets touchant l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.

Conseils juridiques

Fawcett Cutler Law

Cathy Fawcett, c.r., est la conseillère juridique de la Commission depuis 2012. Elle est la fondatrice et associée directrice de Fawcett Cutler Law, un cabinet d'avocats de Saint John se spécialisant en droit réglementaire, droit administratif, droit de la santé et litiges complexes. Les clients de Fawcett Cutler Law comprennent d'innombrables organismes professionnels, organismes de réglementation et tribunaux administratifs ayant besoin de conseils sur la loi, la discipline, les pratiques et procédures, et l'application régulière de la loi.

Les services de consultation qu'offre Me Fawcett à la Commission et à ses membres commencent par une introduction au droit administratif pour tous les nouveaux membres de la Commission. Par la suite, elle offre à tous les intervenants des conseils particuliers pendant les audiences relatives aux tarifs, plus particulièrement en lien avec les pratiques et procédures et l'application régulière de la loi. En plus de sa contribution lors des audiences, Me Fawcett conseille la Commission sur des questions générales liées au droit administratif et au droit des assurances, ces sujets étant lié au mandat de la Commission prévu par la loi.



Source: unsplash.com

MARCHÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Selon les données de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), les types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2020, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartissent comme suit :

Source: ASAG AUTO1010-ATL et Auto 1101 ATL



Véhicules de
tourisme
77.6 %



Véhicules de
tourisme
5.9 %



Véhicules
tout-terrain
8.2 %



Motocyclettes
4 %



Véhicules
d'hiver
3 %



Fermiers/divers
1.4 %

TERRITOIRES

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés selon des facteurs pertinents tels que la configuration et la densité de la circulation, le terrain, les conditions routières, les limites de vitesse, le taux de criminalité et les conditions météorologiques.

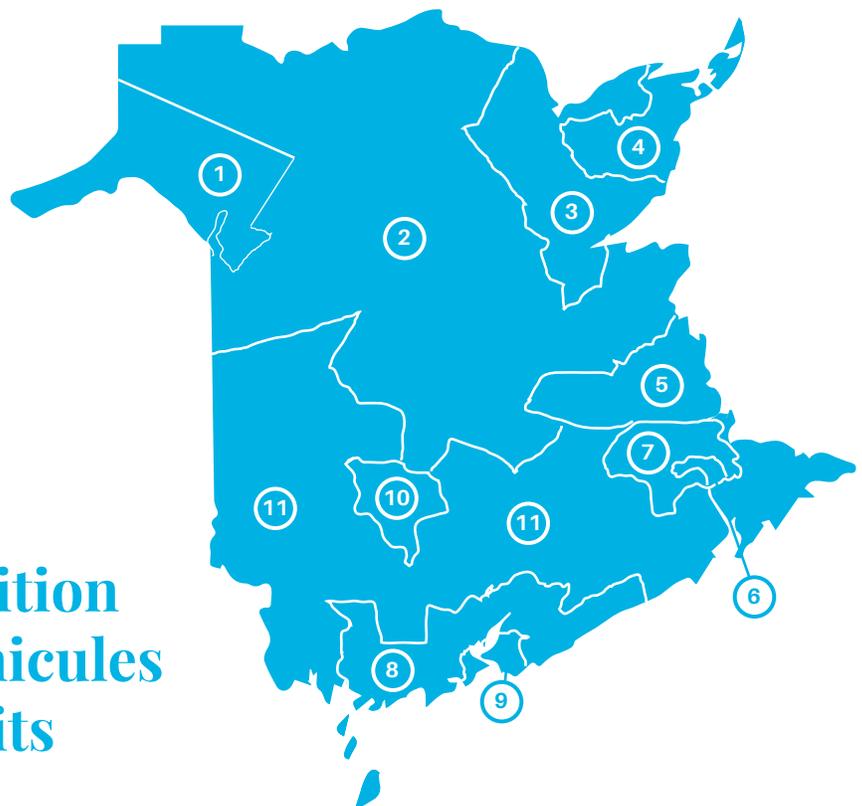
Les territoires sont divisés selon les codes des régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels correspondent aux trois premiers caractères du code postal. Une liste des RTA par territoire est accessible sur le site Web de la Commission.

Fondé sur les données de 2020 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick, le tableau ci-dessous illustre la façon dont les risques associés aux véhicules sont répartis dans les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord de la province (1 à 4) représentent 30 % de ces risques, tandis que les sept territoires du sud de la province (5 à 11) représentent 70 % des risques.

Territoires

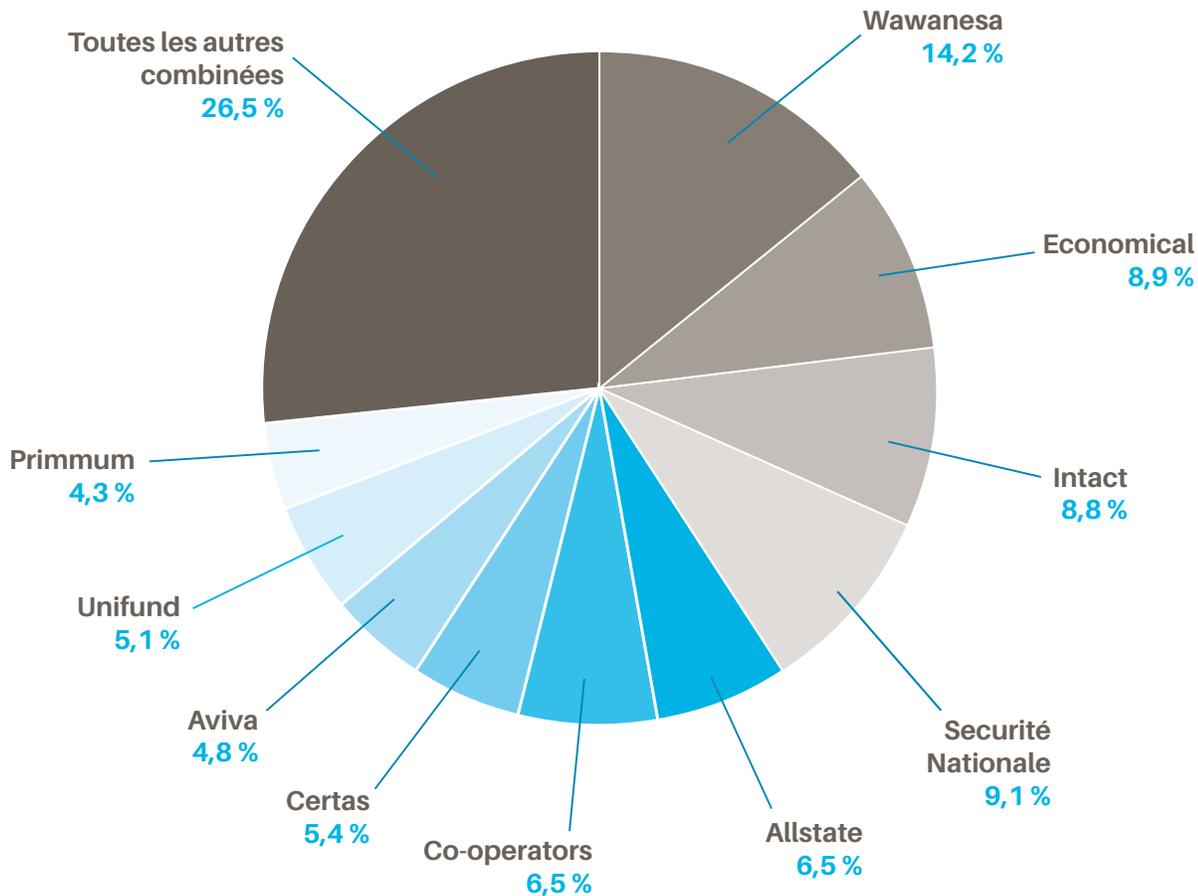
1	5 %
2	9 %
3	9 %
4	7 %
5	8 %
6	9 %
7	8 %
8	10 %
9	7 %
10	12 %
11	16 %

Répartition des véhicules souscrits



Véhicules de tourisme

Il existe 45 sociétés d'assurance dans le marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. Selon l'information contenue dans les demandes relatives aux tarifs soumises à la Commission en 2021, la part de marché type se répartit comme suit :



Véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick : risques et primes acquises de 2016-2020



GROUPES DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Groupe Allstate

Allstate du Canada, Compagnie d'assurance
Pembroke Compagnie d'assurance
Pafco, compagnie d'assurance

Groupe Aviva

Aviva Compagnie d'assurance du Canada
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale
Compagnie d'Assurance Elite
Scottish & York Insurance Company Limited
S&Y Insurance Company
Compagnie d'Assurance Traders Générale

Groupe Co-operators

Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
Compagnie d'Assurance générale CUMIS
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

Groupe Desjardins

Certas, compagnie d'assurances auto et habitation
Personnelle Compagnie d'Assurances (La)

Groupe Economical

Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
Compagnie d'Assurances Sonnet

Groupe Intact

Intact Compagnie d'assurance
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada
Unifund Compagnie d'Assurance

Groupe Northbridge

La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
Société d'assurance général Northbridge

Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie
d'Assurances Ltée

Compagnie d'assurance Verassure

Compagnie d'Assurance Zenith

Groupe TD

Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Primum Compagnie d'Assurance
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

Compagnies pas partie d'un groupe

Ace INA Insurance

la Compagnie d'Assurance AIG du Canada

CAA Insurance Company

Chubb du Canada Compagnie d'Assurance

Continental Casualty Company

Compagnie d'Assurance Générale Dominion
du Canada (La)

Échelon Compagnie d'Assurances Générale

Facility Association

Hartford Fire Insurance Company

Insurance Company of Prince Edward Island

Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle

Souscripteurs du Lloyd's

Portage la Prairie Mutual Insurance Company

Promutuel de l'Estuaire

Protective Insurance Company

United General Insurance Corporation

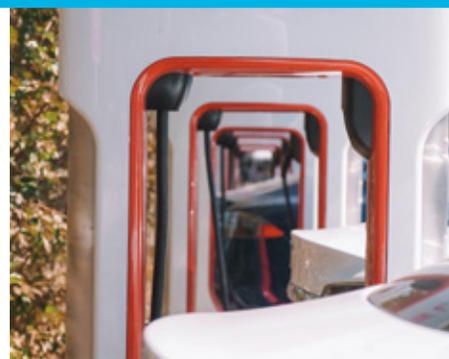
Wawanesa Mutual Insurance Company

XL Insurance Company

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Nouveau-Brunswick compte plus de 196 bornes de recharge de niveau 2 pour véhicules électriques et 87 bornes de recharge de niveau 3. Un nombre croissant de véhicules électriques se sont qualifiés pour un rabais sur les véhicules électriques, allant de 2 500 \$ à 5 000 \$.

Annnonce du programme incitatif pour les véhicules électriques (gnb.ca)



FACILITY ASSOCIATION

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif, non constitué en personne morale, qui regroupe tous les fournisseurs d'assurance automobile exerçant leurs activités dans plusieurs provinces, dont le Nouveau-Brunswick. La législation provinciale exige que tous les assureurs automobiles soient membres de la FA. La Facility Association ne produit pas de polices d'assurance, mais administre le marché secondaire de l'assurance automobile et travaille avec les compagnies d'assurance.

Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules à moteur qui, sans cela, auraient de la difficulté à s'assurer. Elle est considérée comme « l'assureur du dernier recours » pour les conducteurs à haut risque.

Bien que la FA soit l'assureur du dernier recours et qu'elle détienne une modeste part du marché, son impact sur les Néo-Brunswickois peut être très important. La Commission tient donc la FA

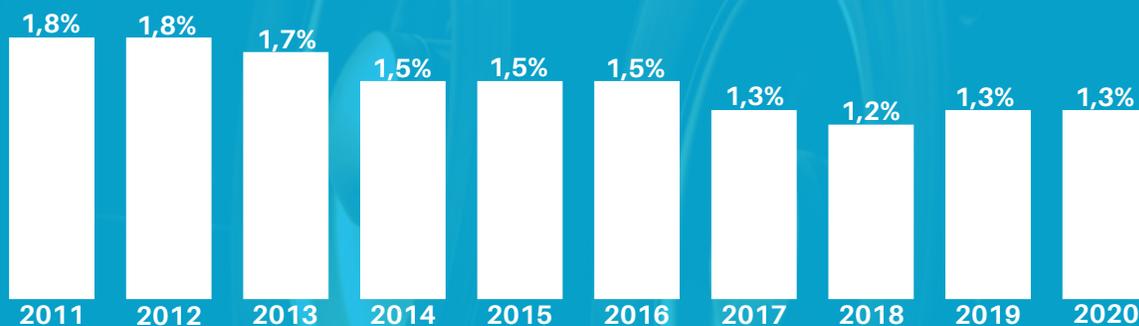
redevable pour garantir que ses clients ne paient pas plus qu'il n'est absolument nécessaire.

Aucune audience n'a eu lieu pour la FA au cours de l'année civile 2021; toutefois, sur la base de ses dépôts soumis en 2021, des audiences ont été programmées au début de l'année 2022 pour les catégories de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires et taxis.



Part de marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick entre 2011 et 2020

Part de marché, véhicules de tourisme, segment du marché secondaire au Nouveau-Brunswick



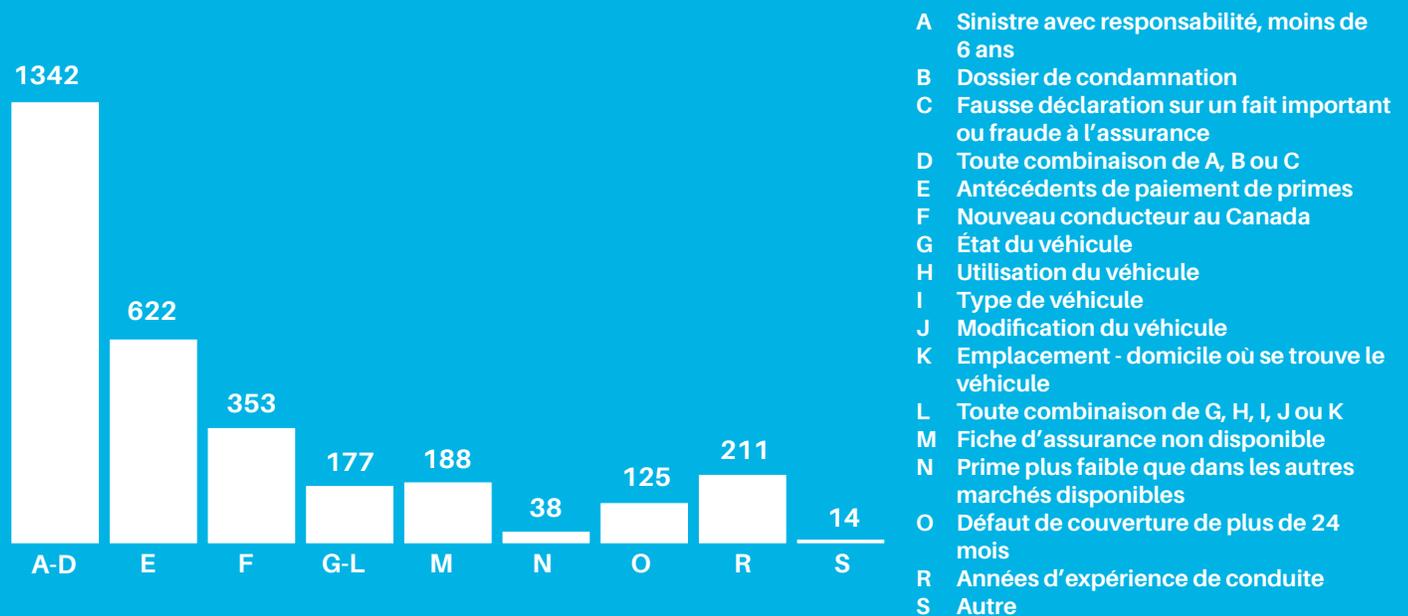
Source: www.facilityassociation.com

En 2002, la part de marché de la FA a atteint un sommet de 4,94 %. Au cours des dix dernières années, la part de marché de la FA a été relativement stable et était à 1,3 % en 2020. Selon les normes canadiennes, un marché secondaire à 2 % ou moins est signe d'un marché de l'assurance très sain dans son ensemble.

Motifs de placement des véhicules de tourisme sous le contrôle de la FA au Nouveau-Brunswick

La FA est un marché de dernier recours pour les propriétaires de véhicules qui ne peuvent se procurer une assurance automobile nulle part ailleurs.

La Commission, en collaboration avec la FA, a élaboré un « rapport de contrôle » afin d'aider la Commission à vérifier que les véhicules placés sous le contrôle de la FA l'aient été pour les bonnes raisons. Vous trouverez ci-dessous un résumé des placements de véhicules sous le contrôle de la FA pour 2021. Comme on le voit ci-dessous, la plupart des placements sont attribuables à des réclamations, des déclarations de culpabilité, de la fraude et de fausses déclarations.



LE SAVIEZ-VOUS?

Le gouvernement du Canada a établi une liste de « trousse d'urgence » à conserver dans votre véhicule, vous pouvez trouver une copie imprimable de la liste ici :

<https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/kts/bsc-kt-fr.aspx>



COMPRENDRE LES TARIFS D'ASSURANCE



Sussex, N.-B., Source: Tourisme NB

ASSURANCE

« Assurance » désigne l'engagement par une personne envers une autre de l'indemniser de tout sinistre ou de la dégager de toute responsabilité du fait d'un sinistre relativement à un risque ou péril déterminé auquel l'objet assuré peut être exposé, ou de verser une somme d'argent ou toute autre chose de valeur lorsqu'un certain événement se produit (*Loi sur les assurances*).

Les assurances offrent un mécanisme qui fait en sorte que les sinistres de quelques personnes sont couverts par l'ensemble des assurés. Les assurances sont comme un grand bassin dans lequel tous les assurés placent leurs primes. En plus de payer le coût d'exploitation des sociétés d'assurance, ce bassin permet de payer les sinistres des assurés qui font une réclamation. La capacité de contribuer à un fonds (partager le coût des sinistres d'une minorité parmi l'ensemble des assurés) est la principale fonction des assurances.

PRIMES D'ASSURANCE

Au Nouveau-Brunswick, les tarifs servent à déterminer la prime, qui correspond au montant que chaque conducteur paiera pour sa couverture d'assurance. Les facteurs utilisés pour déterminer la prime peuvent comprendre le dossier de conduite, la valeur du véhicule, le type de véhicule, l'utilisation du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus chaque année et le territoire dans lequel réside le conducteur. Les limites de responsabilité et les franchises jouent aussi sur la prime. Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse, et vice-versa. Les nouveaux conducteurs ont droit à un « rabais de la première chance ». La *Loi* interdit de fixer les tarifs en fonction de l'âge, du genre et de l'état matrimonial.

La société d'assurance doit fixer un prix de vente avant de connaître tous les coûts. Les tarifs à venir sont fixés par l'assureur aujourd'hui en fonction des réclamations passées (antécédents) de la société ou de l'industrie au Nouveau-Brunswick.

Les résultats techniques sont recueillis pour fournir des renseignements sur les primes et les demandes d'indemnité et sont utilisés pour développer et soutenir des taux d'assurance automobile équitables. Les données statistiques et financières sont recueillies pour soutenir les objectifs suivants en matière de politique publique :

- Surveiller le bien-fondé des taux pour assurer qu'ils ne sont pas excessifs ou discriminatoires;
- Surveiller le bien-fondé de la structure et de la performance du marché, et prendre des mesures, au besoin, pour rétablir la concurrence ou répondre aux problèmes causés par l'instabilité du marché;
- Permettre une prise de décision informée en fonction des résultats techniques de l'ensemble de l'industrie.

ASAG.ca

L'ASAG recueille des données sur une longue période de temps représentant un échantillon le plus large possible de données sur les réclamations. Les compagnies demandent à un actuaire d'analyser ces données afin d'établir les tarifs nécessaires pour couvrir tous les sinistres et payer les dépenses, ainsi que pour générer un bénéfice raisonnable. Elles tiennent également compte de la philosophie de la concurrence et des conditions actuelles du marché. Un assureur ne veut pas que ses prix soient trop bas et que les primes ne soient pas suffisantes pour couvrir les pertes, ni que ses tarifs soient excessifs au risque de lui faire perdre des parts de marché. Une compagnie examine de nombreux facteurs avant de déterminer le changement tarifaire final qui est soumis à l'approbation de la Commission.



Selon l'énoncé de principe relatif à l'établissement des tarifs, l'établissement des tarifs est le processus utilisé en assurance et dans d'autres mécanismes de transfert de risque (Casualty Actuarial Society, 1988, p. 1). Le processus d'établissement des tarifs tient compte de nombreux facteurs, dont les objectifs de marketing et la concurrence ainsi que les restrictions légales et réglementaires et la mesure dans laquelle elles influencent l'estimation des coûts à venir associés au transfert de risque ou la façon dont le prix du produit peut être fixé. L'énoncé de principe relatif à l'établissement des tarifs énonce quatre principes :

Principe 1 : Un tarif est une estimation de la valeur prévue des coûts à venir.

Principe 2 : Un tarif tient compte de tous les coûts associés au transfert de risque.

Principe 3 : Un tarif tient compte des coûts associés à un transfert de risque individuel.

Principe 4 : Un tarif est raisonnable et n'est pas excessif, inadéquat ni discriminatoire lorsqu'il s'agit d'une estimation solide sur le plan actuariel de la valeur prévue de tous les coûts à venir associés à un transfert de risque individuel.

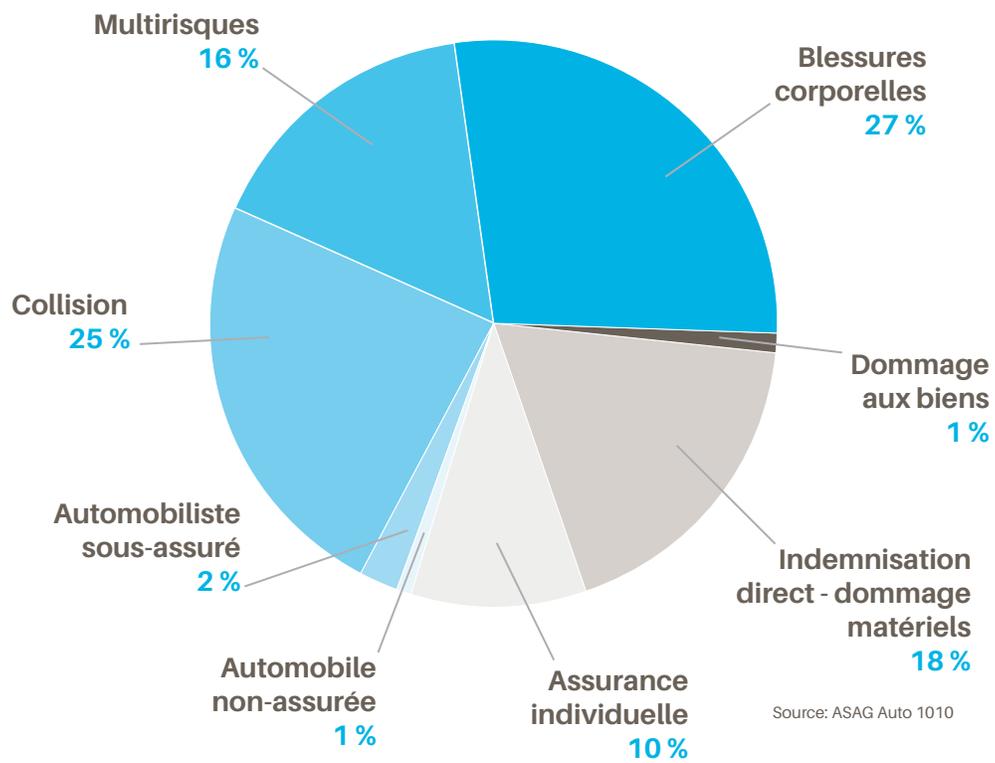
(Casualty Actuarial Society, 1988, p. 6)“ Society of Actuaries, Fundamentals of General Insurance Actuarial Analysis, 2013, p. 549)

Ces tarifs et les hypothèses et justifications qui les étayent doivent ensuite être présentés chaque année à la Commission aux fins d'examen. La Commission déterminera si elle approuve les tarifs tels qu'ils ont été présentés par les sociétés ou si elle tiendra une audience pour déterminer si les tarifs sont justes et raisonnables.

Le système de tarification automobile selon la sinistralité canadienne (CLEAR) établit l'ampleur et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voiture. La plupart des sociétés d'assurance ont recours à CLEAR pour établir les tarifs pour les véhicules en fonction de leur dossier de sécurité et de leur coût de réparation ou de remplacement, puis offrent des primes plus faibles aux conducteurs qui achètent une voiture ayant une meilleure cote. Par exemple, certains véhicules sont plus susceptibles d'être volés que d'autres, certains sont mieux conçus et sont moins susceptibles de subir des dommages importants, certains sont moins coûteux à faire réparer et certains protègent mieux leurs passagers en cas collision.

ASAG.ca

Répartition des primes par couverture



Parc national Fundy, N.-B., Source: Tourisme NB

COUVERTURES OBLIGATOIRES

Blessures corporelles : La plupart des gens n'ont pas les moyens de payer les sinistres qu'ils pourraient causer sur la route (auto-assurance). Le gouvernement provincial exige donc des conducteurs qu'ils souscrivent une assurance responsabilité civile d'au moins 200 000 \$ pour tout sinistre qu'ils pourraient causer à d'autres. Au Nouveau-Brunswick, la personne qui n'est pas responsable a le droit de poursuivre le conducteur responsable dans certaines circonstances pour les coûts et dommages supplémentaires qui ne sont pas couverts par ses indemnités d'accident.

Si vous avez été poursuivi pour un montant supérieur à celui couvert par l'assurance responsabilité civile de votre police d'assurance automobile, le solde devra être payé de votre poche, à moins que vous ne disposiez de la couverture facultative automobiliste sous-assuré.

Dommages matériels : Couvre les coûts pour réparer ou remplacer les biens autres que des véhicules (p. ex. dommages causés par votre véhicule à un poteau de téléphone, à un aménagement ou à une maison).

Indemnisation directe en cas de dommages matériels : Cette section de la police d'assurance automobile couvre les dommages à votre véhicule ou à son contenu, dans la mesure où une autre personne conduisant un véhicule également couvert par cette protection est responsable de l'accident. L'indemnisation est dite directe, car la personne assurée touche le montant de son propre assureur plutôt que de la compagnie d'assurance du conducteur responsable. Ainsi, les titulaires de police économisent temps et argent, puisqu'ils font affaire avec leur propre compagnie d'assurance.

Lorsqu'elle fixe les tarifs, la compagnie sait d'avance quels véhicules sont susceptibles de faire l'objet d'une réclamation et peuvent fixer les tarifs en conséquence. Puisque vous êtes déjà inscrit dans leur système, les coûts administratifs sont aussi réduits.

Indemnités d'accident : Couvre le traitement médical, le remplacement du revenu et d'autres éléments afin de vous aider à vous rétablir si vous avez été blessé lors d'une collision. Cette protection couvre également les frais funéraires et les paiements à vos survivants si vous décédez des suites d'un accident. Ces indemnités sont aussi désignées sous le nom « indemnités sans égard à la faute », ce qui signifie qu'elles vous sont versées par votre assureur, peu importe qui a causé la collision. On les appelle aussi indemnités du « chapitre B ».

Automobile non assurée : Vous protège en cas de blessure corporelle ou de décès des suites d'un accident mettant en cause un véhicule non assuré ou non identifié. Couvre aussi la privation de jouissance de votre véhicule. La protection est fonction du degré de responsabilité du propriétaire ou du conducteur de l'automobile non assurée ou non identifiée, et une franchise s'applique.



COUVERTURES FACULTATIVES

Ce qui est couvert : Le conducteur, les passagers et toute autre personne impliquée dans une collision mettant en cause la voiture sur votre police, ainsi que la voiture elle-même.

Ce qui n'est pas couvert : Les malles, sacs à main, équipements sportifs, téléphones intelligents et autres articles pouvant être volés dans votre voiture ou endommagés au cours d'une collision peuvent être protégés par votre assurance maison, condominium ou locataire.

Automobiliste sous-assuré : Aussi connu comme l'avenant SEF 44, couvre les blessures causées à vous ou aux membres de votre famille à la suite d'actions d'un conducteur sous-assuré reconnu responsable. Votre assureur couvrira les dommages jusqu'à concurrence de votre propre couverture d'assurance responsabilité civile, moins la couverture d'assurance responsabilité civile du conducteur sous-assuré (p. ex. si vous voyagez dans une province où la couverture d'assurance responsabilité civile obligatoire est faible, cette couverture fait en sorte que votre famille et vous soyez couverts jusqu'aux limites de votre propre police, peu importe le niveau de couverture de l'autre personne).

Assurance des dégâts subis par collision : Couvre le coût de réparation de votre voiture à la suite d'un accident avec une autre voiture ou un objet, comme un arbre, un animal, une glissière de sécurité ou un nid de poule. On l'appelle aussi indemnité du « chapitre C ».

Assurance multirisque : Couvre tout sinistre ou tout dommage à votre voiture causé par divers facteurs, y compris un incendie, un vol, une tempête de vent, de la grêle, une crue des eaux, un acte malveillant,

une émeute ou des mouvements populaires, une explosion, un tremblement de terre, des objets qui tombent ou qui volent, du vandalisme ou des missiles, mais ne couvre généralement pas les sinistres découlant d'une collision ou d'une perte de contrôle.

Risques spécifiés : Couvre seulement les sinistres causés par des risques énoncés spécifiquement dans votre police. Il peut s'agir d'un incendie, d'un vol ou d'une tentative de vol, d'un éclair, de grêle, d'une crue des eaux, d'un tremblement de terre, d'une tempête de vent, d'une explosion, d'une émeute ou de troubles publics, de la chute ou de l'atterrissage forcé d'un aéronef ou d'une partie d'un aéronef, ou de l'échouage, du naufrage, de l'embrasement, du déraillement ou de la collision de tout moyen de transport dans lequel une automobile décrite est transportée par voie terrestre ou maritime.

Assurance tous risques : Combine et élargit la protection offerte par l'assurance des dégâts subis par collision et l'assurance multirisque. Il s'agit d'une couverture tous risques définie par les exclusions.



ANNEXE A : DEMANDES EXAMINÉES EN 2021

Directives concernant les dépôts de demandes

Ces directives décrivent en détail les règles que doivent respecter l'industrie pour les dépôts de demandes tout au long de l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la Commission.

Véhicules de tourisme

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Approuvé
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	3,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	8,59%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	13,05%
CAA Insurance Company	Examen en cours
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	0,00%
Continental Casualty Company	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Examen en cours
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Examen en cours
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Examen en cours
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Examen en cours
Facility Association	Audience en cours
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Audience en cours
Hartford Fire Insurance Company	0,00%
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Examen en cours
Insurance Company of Prince Edward Island	Examen en cours
Intact Compagnie d'Assurance	2,91%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Audience en cours
Pafco Compagnie d'Assurance	3,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	2,96%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Primum Compagnie d'Assurance	0,00%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Examen en cours
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	0,00%
S&Y Insurance Company	25,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	25,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	0,00%
Compagnie d'Assurances Sonnet	Audience en cours
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	6,03%

Véhicules de tourisme (cont.)

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Approuvé
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Examen en cours
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Audience en cours
Compagnie d'Assurance Traders Générale	11,01%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	2,94%
Unifund Compagnie d'Assurance	Examen en cours
United General Insurance Corporation	Examen en cours
Compagnie d'assurance Verassure	Examen en cours
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Audience en cours

Véhicules utilitaires et interurbain

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
AIG Insurance Company of Canada	Interurbain	0,00%
AIG Insurance Company of Canada	Commerciale	3,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Commerciale	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Commerciale	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Commerciale	3,00%
Continental Casualty Company	Commerciale	3,00%
Continental Casualty Company	Interurbain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Commerciale	2,34%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Commerciale + Interurbain	Examen en cours
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Commerciale + Interurbain	0,00%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Commerciale + Interurbain	3,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Commerciale + Interurbain	2,91%
Facility Association	Interurbain	Examen en cours
Facility Association	Commerciale	Audience en cours
Federated Insurance Company of Canada	Commerciale + Interurbain	2,96%
Hartford Fire Insurance Company	Commerciale	0,00%
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Interurbain	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Commerciale	3,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Commerciale + Interurbain	Examen en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Interurbain	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Commerciale	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Interurbain	0,00%

Véhicules utilitaires et interurbain (cont.)

* Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Commerciale	3,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Commerciale + Interurbain	2,96%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Commerciale	Examen en cours
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Commerciale	0,00%
La Protectrice société d'assurance	Interurbain	0,00%
La Protectrice société d'assurance	Commerciale	3,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Interurbain	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Commerciale	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Commerciale	0,07%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Interurbain	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Commerciale	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Commerciale + Interurbain	2,96%
United General Insurance Corporation	Commerciale	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Commerciale + Interurbain	2,96%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Commerciale	2,74%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Commerciale	0,00%

Véhicules divers

* Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
AIG Insurance Company of Canada	Autobus scolaire	0,00%
AIG Insurance Company of Canada	Autobus publics	0,00%
AIG Insurance Company of Canada	Autobus privés	0,00%
AIG Insurance Company of Canada	Ambulances	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	Véhicules d'hiver	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	Autocaravanes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	Motocyclettes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	Véhicule tout-terrain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus scolaire	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Ambulances	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Taxis	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus publics	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus privés	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autocaravanes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Motocyclettes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicule tout-terrain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
CAA Insurance Company	Véhicule tout-terrain	0,00%
CAA Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%

Véhicules divers (cont.)

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
CAA Insurance Company	Autocaravanes	0,00%
CAA Insurance Company	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Motocyclettes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véломoteurs	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules d'hiver	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Autocaravanes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicule tout-terrain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autobus scolaire	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicule tout-terrain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autobus privés	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autocaravanes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véломoteurs	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules d'hiver	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules antiques	2,84%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véhicules d'hiver	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Autocaravanes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véломoteurs	-0,01%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Autres véhicules publics	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicule tout-terrain	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Motocyclettes	Examen en cours
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Facility Association	Motocyclettes	1,00%
Facility Association	Autobus publics	Examen en cours
Facility Association	Autocaravanes	Examen en cours
Facility Association	Remorques et autocaravanes détachables	Examen en cours
Facility Association	Véhicules antiques	Examen en cours
Facility Association	Véhicule tout-terrain	Examen en cours
Facility Association	Autres véhicules publics	Examen en cours
Facility Association	Autobus scolaire	Examen en cours
Facility Association	Autobus privés	Examen en cours

Véhicules divers (cont.)

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Facility Association	Autres véhicules publics	1,00%
Facility Association	Ambulances	Examen en cours
Facility Association	Taxis	Audience en cours
Facility Association	Véhicules d'hiver	4,40%
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Taxis	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Véhicules d'hiver	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Autocaravanes	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Motocyclettes	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Autobus	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Véhicule tout-terrain	Examen en cours
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Ambulances	Examen en cours
Insurance Company of Prince Edward Island	Autocaravanes	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules antiques	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules d'hiver	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Motocyclettes	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicule tout-terrain	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Ambulances	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Autobus scolaire	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Autobus publics	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Autobus privés	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	-2,46%
Intact Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	-3,80%
Intact Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	-1,44%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	-8,36%
Intact Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	-28,54%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules antiques	-6,40%
Intact Compagnie d'Assurance	Autres véhicules publics	-35,80%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Véhicule tout-terrain	0,00%
Les Souscripteurs du Lloyd's	Motocyclettes	0,00%
Les Souscripteurs du Lloyd's	Véhicule tout-terrain	0,00%
Les Souscripteurs du Lloyd's	Véhicules d'hiver	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Ambulances	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Autobus publics	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Autobus privés	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Autobus scolaire	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Taxis	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules d'hiver	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Autocaravanes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Motocyclettes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Vélocycleurs	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicule tout-terrain	0,00%

Véhicules divers (cont.)

* Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Véhicules d'hiver	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)	Véhicule tout-terrain	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	10,03%
Primum Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	Examen en cours
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	6,08%
Primum Compagnie d'Assurance	Motocyclottes	0,42%
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Promutuel de l' Estuaire Société mutuelle d' assurance générale	Véhicules d'hiver	0,00%
Promutuel de l' Estuaire Société mutuelle d' assurance générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Promutuel de l' Estuaire Société mutuelle d' assurance générale	All Terrain Vehicle	0,00%
Promutuel de l' Estuaire Société mutuelle d' assurance générale	Motocyclottes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules d'hiver	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Autocaravanes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Motocyclottes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicule tout-terrain	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules antiques	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Taxis	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Autobus	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Ambulances	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicules d'hiver	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Autocaravanes	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Motocyclottes	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicule tout-terrain	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	Examen en cours
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	5,97%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Motocyclottes	0,43%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	9,72%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autres véhicules publics	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Ambulances	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicule tout-terrain	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autocaravanes	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus privés	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus publics	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus scolaire	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules d'hiver	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Taxis	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Motocyclottes	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Autocaravanes	Examen en cours
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules d'hiver	4,77%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Motocyclottes	-1,52%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Remorques et autocaravanes détachables	10,17%

Véhicules divers (cont.)

*Les taux approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Autocaravanes	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Ambulances	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus publics	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus privés	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus scolaire	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Taxis	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Motocyclettes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
United General Insurance Corporation	Véhicules d'hiver	0,00%
United General Insurance Corporation	Motocyclettes	0,00%
United General Insurance Corporation	Véhicule tout-terrain	-6,92%
Compagnie d'assurance Verassure	Autobus publics	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Ambulances	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Autobus privés	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Autobus scolaire	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Taxis	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules d'hiver	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Taxis	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autobus scolaire	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autobus publics	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autobus privés	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Ambulances	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Véhicule tout-terrain	0,00%

Non-relies aux tarifs

Compagnies d'assurance	Classification
Allstate Insurance Company of Canada	Véhicules de tourisme
Allstate Insurance Company of Canada	Véhicules de tourisme
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	Véhicules de tourisme
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Commerciale
CAA Insurance Company	Véhicules d'hiver
CAA Insurance Company	Véhicules de tourisme
CAA Insurance Company	Remorques et autocaravanes détachables
CAA Insurance Company	Autocaravanes
CAA Insurance Company	Véhicule tout-terrain
CAA Insurance Company	Véhicules de tourisme
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Commerciale
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Commerciale
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Véhicules de tourisme
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme
Facility Association	Commerciale
Facility Association	Commerciale + Interurbain
Facility Association	Taxis
Facility Association	Interurbain
Facility Association	Véhicules de tourisme
Facility Association	Commerciale
Insurance Company of Prince Edward Island	Commerciale + Interurbain
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme
Intact Compagnie d'Assurance	Commerciale + Interurbain
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Intact Compagnie d'Assurance	Commerciale + Interurbain
Intact Compagnie d'Assurance	Commerciale
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Véhicules de tourisme
S&Y Insurance Company	Véhicules de tourisme
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicules de tourisme
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Compagnie d'assurance Sonnet	Véhicules de tourisme
Compagnie d'assurance Sonnet	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules de tourisme



ANNEXE B : ÉTATS FINANCIERS

Source: pexels.com

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Index aux États financiers

Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État des résultats d'activités de fonctionnement et surplus cumulé	4
État de l'évolution de passif financier net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

L'opinion

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, y compris l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, l'état des résultats des activités de fonctionnement et surplus cumulé, passif financier net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détails à la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de mon rapport. Je suis indépendant de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, comme le prévoient les règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit de tout état financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres obligations déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

De plus, les responsables de la gouvernance sont tenus de surveiller le processus entourant les états financiers de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick.

(continue)

Rapport du vérificateur indépendant aux membres de Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (*continué*)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'avoir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport du vérificateur qui comprend mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent avoir une incidence sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre de l'audit que j'ai mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'ai exercé un jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus:

- j'ai cerné et évalué le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, j'ai conçu et mis en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et j'ai recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut comporter de la collusion, de la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- j'ai acquis une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des contrôles appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick.
- j'ai évalué le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- j'ai tiré une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les renseignements fournis dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou des circonstances futurs pourraient par ailleurs amener de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation.
- j'ai évalué la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les renseignements fournis dans les notes, et j'ai déterminé si les états financiers représentaient les activités et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance, en autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et mes principales constatations, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais noté lors de mon audit

Saint John (N.-B.)

Le 19 août 2021
AGRÉÉS

J.K. Whittaker + Associates

COMPTABLE PROFESSIONNELS



COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

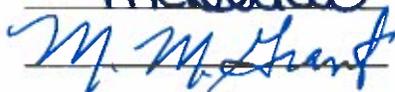
État de la situation financière

31 mars, 2021

	2021	2020
ACTIF FINANCIER		
À court terme:		
Encaisse (notes 2, 9)	3 134 595 \$	1 893 314 \$
Comptes débiteurs (note 3)	237 003	1 219 432
Taxe de vente harmonisée à recevoir	250 816	59 381
	<u>3 622 414</u>	<u>3 172 127</u>
PASSIF FINANCIER		
Comptes créditeurs et charges à payer	279 151	426 822
Déductions des employés à payer	27 787	26 883
Évaluations reportées (note 6)	3 496 028	2 879 619
Dette à long terme (note 7)	366 309	-
	<u>4 169 275</u>	<u>3 333 324</u>
PASSIF FINANCIER NET	<u>(546 861)</u>	<u>(161 197)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Charges payées d'avance	10 741	26 561
Immobilisations corporelles (notes 2, 4, 7)	536 120	134 636
	<u>546 861</u>	<u>161 197</u>
SURPLUS CUMULÉ	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

ENGAGEMENTS (note 10)

Approuvé par la Commission

 *Présidente*
 *Vice-président*

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats d'activités de fonctionnement et surplus cumulé

Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

	Budget 2021	Actuel 2021	Actuel 2020
RENTRÉES DE FONDS (note 2)			
Évaluations	2 691 488 \$	2 371 501 \$	2 464 555 \$
Intérêts	10 000	8 865	15 551
Subvention salariale du gouvernement (note 2)	100	12 663	100
	<u>2 701 588</u>	<u>2 393 029</u>	<u>2 480 206</u>
DÉBOURS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés (note 5)	1 027 655	1 037 415	881 222
Loyer (note 10)	125 933	119 746	122 919
Frais de bureau	46 000	43 131	31 703
Formation et éducation	58 500	27 950	61 974
Télécommunications	18 000	19 661	20 652
Vérification et comptable	15 000	13 250	13 500
Services de consultation	100 000	10 480	57 287
Communications	20 000	6 778	7 174
Dépenses d'équipement	-	2 260	2 341
Location d'équipements (note 10)	3 000	2 077	2 042
Assurance	3 000	2 003	1 467
Intérêt et frais bancaires	2 000	1 875	1 960
Réunions et conférences	15 000	1 813	14 029
Amortissement	35 000	135 916	40 318
	<u>1 469 088</u>	<u>1 424 355</u>	<u>1 258 588</u>
DÉBOURS RÉGLEMENTATION			
Services d'actuariat	750 000	525 907	759 785
Services de consultation	50 000	165 752	62 677
Compensation de la Commission	145 000	111 350	125 796
Biens de location	50 000	89 762	57 448
Formation et éducation des membres de la Commission	62 500	35 935	32 522
Services juridiques	100 000	17 253	106 420
Translation and transcription	40 000	16 343	45 544
Intérêts sur la dette à long terme	-	4,075	-
Frais de déplacement	10 000	1 846	31 226
Réunions et conférences des membres de la Commission	25 000	63	200
	<u>1 232 500</u>	<u>968 286</u>	<u>1 221 618</u>
AUTRES DÉPENSES			
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	388	-
SURPLUS ANNUEL			
	-	-	-
SURPLUS CUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE			
	-	-	-
SURPLUS CUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE			
	-	-	-
	\$	\$	\$

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Etat de l'évolution de l'actif (passif) financier net****Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021**

	2021	2020
SURPLUS ANNUEL	- \$	- \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(537 786)	(69 972)
Amortissement	135 916	40 318
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	15 818	81
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	388	-
	(385 664)	(29 573)
BAISSE DES ACTIF FINANCIERS NETS	(385 664)	(29 573)
PASSIF FINANCIER NET, DÉBUT D'ANNÉE	(161 197)	(131 624)
PASSIF FINANCIER NET, FIN D'ANNÉE (note 9)	(546 861)\$	(161 197)\$

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des flux de trésorerie
Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus annuel	-	-
Élément ne comportant pas une charge décaissée:		
Amortissement	135 916	40 318
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	388	-
	<u>136 304</u>	<u>40 318</u>
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	982 429	(1 201 084)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(191 435)	108 674
Comptes créditeurs	(147 671)	70 937
Dédutions des employés à payer	904	2 393
Produit comptabilisé d'avance	616 409	494 952
Charges payées d'avance	15 818	81
	<u>1 276 454</u>	<u>(524 047)</u>
	<u>\$ 1,412,758</u>	<u>\$ (483,729)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(537 786)</u>	<u>(69 972)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la dette à long terme	<u>366 309</u>	<u>-</u>
HAUSSE (BAISSE) D'ENCAISSE		
	<u>1 241 281</u>	<u>(553 701)</u>
Encaisse - début d'année	<u>1 893 314</u>	<u>2 447 015</u>
ENCAISSE - FIN D'ANNÉE (note 9)	<u>3 134 595 \$</u>	<u>1 893 314 \$</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêt reçu	<u>8 865 \$</u>	<u>15 551 \$</u>

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

1. BUT DE L'ORGANISME

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Les normes comptables pour le secteur public Canadien sont parties des PCGR Canadiens.

Classification des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

Comptabilisation des revenus

La CANB suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré (voir note 6).

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale pour l'acquisition d'immobilisations et les dépenses connexes est enregistrée comme une aide gouvernementale reportée, et est amortie sur la même base et selon les mêmes taux que les immobilisations ou les revenus connexes au fur et à mesure que les dépenses admissibles sont engagées. L'aide gouvernementale pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme une réduction du coût des actifs connexes. En 2021, la Commission a reçu une aide gouvernementale pour les dépenses suivantes : 12 663 \$ pour les traitements et salaires (2020 - 0 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont déclarées au coût ou au coût réputé moins amortissement accumulé et sont amorties au cours de leur durée de vie utile estimée en ligne droite aux taux annuels suivants :

Logiciels informatiques	50,00 %
Ameublement et appareils	20,00 %
Améliorations locatives	10,00 %
Logiciels d'exploitation	20,00 %
Véhicules à moteur	25,00 %
Matériel informatique	33,33 %

La Commission examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles obsolète.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'année ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continué)

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Conventions des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Dans les périodes subséquentes, les actifs financiers ayant des marchés activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le revenu. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et examinés pour la dépréciation à chaque période de déclaration. Les frais de transaction sur l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés aux charges lorsqu'ils sont engagés.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission est exposée à divers risques par le biais d'instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des informations sur l'exposition au risque de la Commission et à la concentration au 31 mars 2021

(a) Risque de crédit

La CANB est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CANB éprouvera des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception des fonds auprès de ses clients et d'autres sources connexes, créditeurs, dettes et d'autres obligations.

(c) Risque de marché

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à des risques significatifs d'autres prix considérables résultant de ces instruments financiers.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
Logiciels informatiques	187 497 \$	173 424 \$	14 073 \$	38 660 \$
Ameublement et appareils	104 857	21 021	83 836	837
Améliorations locatives	378 280	37 828	340 452	-
Logiciels d'exploitation	183 190	183 190	-	-
Véhicule à moteur	21 547	15 487	6 060	8 080
Matériel informatique	385 534	293 835	91 699	87 059
	1 260 905 \$	724 785 \$	536 120 \$	134 636 \$

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Régime de retraite

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La CANB a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1^{er} janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2021, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 102 829 \$ (2019: 89 212 \$).

6. ÉVALUATIONS REPORTÉES ET GESTION DES CAPITAUX

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2021

7. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Prêt de 703732 NB Ltd portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % par an, remboursable en versements annuels de 73 262 \$ plus intérêts. Le prêt vient à échéance le 31 décembre 2025 et est garanti par des améliorations locatives.	366 309 \$	- \$

Les délais de remboursement du capital sont d'environ:

2022	73 262 \$
2023	73 262
2024	73 262
2025	73 262
2026	73 261
	366 309 \$

8. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

La CANB des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque

10. ENGAGEMENTS

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 10 ans et 6 mois débutant au 1^{er} janvier 2021. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} janvier 2021 - 31 mars 2031: 134 514 \$

1^{er} janvier 2031 - 30 juin 2031: 67 257 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour une nouvelle imprimante multifonction Xerox en avril 2020. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2021 - 31 mars 2025: 1 662 \$

1^{er} avril 2025 - 31 octobre 2025: 970 \$